

## **Le comité départemental d'action sociale (CDAS)**

Chaque CDAS organise et anime l'action sociale dans le département au niveau du M.I.N.E.F.I; il répartit les crédits d'action locale (CAL) entre les actions (sorties culturelles, arbre de Noël, voyages, consultation d'avocat, de psychologue, coins repas) qu'il propose de mettre en œuvre dans le cadre du budget qui lui est alloué chaque année. Il débat de tous les sujets d'Action Sociale (logements, crèches, restauration, loisirs...) concernant son département et qu'il souhaite impulser.

Il formule également des propositions qui sont soumises à l'examen du comité national d'action sociale (CNAS).

## **Compte-rendu du CDAS du 15 juin 2020**

Ce CDAS a eu lieu en audio conférence, en présence des représentants des différentes administrations, de la déléguée à l'action sociale (Mélanie Prével), de l'assistante sociale (Julia Caille), des correspondantes sociales et de vos représentants des personnels de SOLIDAIRES FINANCES, de la CGT et de la CFDT. L'

Le prochain CDAS se déroulera en septembre (aux alentours du 15), en mode présentiel si les mesures sanitaires nous le permettent, ce que nous espérons vivement car cela facilite grandement les échanges et la concrétisation des projets !

Mélanie Prével nous a présenté la note d'orientation nationale qui décline les orientations pour l'action sociale ministérielle, ainsi que le budget 2020 et la répartition des **Crédits d'Actions Locales par département**. Celui de l'Isère se monte à **59 690€** auquel il faut enlever une réserve de **6%** (elle était de 5% l'année dernière) soit **56525€**. Cette réserve de 3 165 € nous sera peut-être rendue, ou pas (2 % des 5 % de la réserve nous ont été restitués en fin d'année 2019) ...

### **Les logements**

Le logement est toujours une grande préoccupation dans notre département. Les loyers sont exorbitants et ce, malgré un tarif dit "social". En conséquence, les agents se heurtent à un réel problème de logement.

Sur proposition de vos représentants, une requête sera rédigée afin que notre département soit classé en zone 1 pour que les agents stagiaires puissent bénéficier de l'aide à la première installation sur 3 années pour un montant de 3 500 € (le montant actuel de 1 750 € étant très insuffisant), ce qui mettrait bien du beurre dans les épinards de nos nouveaux collègues !!!

M Mary, le président du CDAS s'est engagé à appuyer cette demande qui sera transmise au Secrétariat Général dans la semaine ... affaire à suivre !

### **La petite enfance**

Il n'y aura pas de réservation de berceaux en plus pour l'Isère cette année. Les chèques CESU sont maintenus.

Vos représentants demandent à ce qu'une information soit faite auprès des mairies et des collectivités, car elles sont encore nombreuses à les refuser comme moyen de paiement pour les gardes péri-scolaires ou de loisirs.

Concernant les Colonies EPAF, il a été demandé par le SG au prestataire de moderniser ses offres et de travailler sur la communication. Nous n'hésiterons pas, là encore, à faire remonter vos difficultés quant aux transports de vos enfants vers les centrales et nous surveillons les nouvelles propositions à venir.

### **La restauration collective**

Trois restaurants ouvraient le 15 juin : l'AURHI/Rhin et Danube, l'ARFI/Grand Place et l'ARFI/Belgrade. L'AAI de Vienne a rouvert le 11 juin et l'AGGRIADE/J.Vallier le 28 mai 2020. Le GEG n'a pour l'instant aucune date d'ouverture prévue et l'AARI/Dode n'a quant à lui jamais été fermé.

Nous espérons que chacun pourra se restaurer dans de bonnes conditions.

Là encore nous déplorons que le tarif appliqué dans certains restaurants soit supérieur au montant de l'harmonisation tarifaire (prévue par le Secrétariat Général) qui prévoit un reste à charge maximum pour l'agent de 5,76 € (hors Région Île-de-France - RIF) pour un plat et 2 périphériques (prix moyen).

### **Les Crédits d'Actions Locales**

En raison de la crise sanitaire, les sorties ont été annulées. Nous espérons pouvoir engager ces crédits pour l'année prochaine. Nous en saurons plus en septembre, espérons-le !

Un stage supplémentaire de préparation à la retraite aura lieu en fonction des inscriptions. Si vous faites partie des futurs retraités, nous vous le conseillons vivement, les collègues ayant participé nous en ont fait un très bon retour.

Le budget consultation avocats, psychologues est abondé. Il se traduit par un chèque conseil de 60 € pour une consultation avocat, ou 40 € pour une séance avec un psychologue, auxquelles chacun d'entre vous peut prétendre.

Pour cela, il suffit de vous rapprocher de la Délégation départementale de l'action sociale :

**Téléphone : 04.38.70.11.90,  
mel : actionsociale.38@finances.gouv.fr.**

Il avait été évoqué lors d'un précédent CDAS, la possibilité d'une aide pour les bilans neuropsychologiques (dans le cadre notamment de la constitution d'un dossier à la maison départementale des personnes handicapées-MDPH-, le bilan est indispensable) et selon un format similaire aux chèques "avocats" ou "psychologues".

La déléguée à l'action sociale mettait en avant la difficulté du partenariat avec les spécialistes.

Le montant de ce type de bilan est relativement élevé (pour exemple d'un bilan réalisé en 2011, le coût était de 225€ à la charge du patient).

Il semblait opportun de pouvoir à nouveau s'interroger sur la faisabilité de l'action tout en précisant qu'il ne s'agit pas d'un bilan psychologique (la précision ayant été faite à l'égard de M Mary).

Il s'agit d'établir un bilan des capacités cognitives de l'enfant (il s'apparente de très loin à ce que l'on appelait communément les tests de QI).

Nous renouvelons l'abonnement au site **toutapprendre.com**.

Celui-ci s'adresse particulièrement aux 6-18 ans pour le soutien scolaire.

Mais il s'adresse également à tous ceux qui expriment l'envie d'apprendre une langue étrangère, la musique, l'informatique, etc.

<https://www.toutapprendre.com/catalogue/cours-en-ligne/>

Solidaires Finances a proposé que, lors du renouvellement du parc informatique, les ordinateurs "réformés" puissent être proposés aux agents qui n'ont pas de matériel informatique.

Nous n'avons pas de réponse, mais cela semble envisageable. Nous n'hésiterons pas à renouveler la demande.

Nous vous rappelons l'adresse du site de l'action sociale dans l'Isère

<https://actionsociale.finances.gouv.fr/sites/actionsociale/pages-hors-navigation/je-recherche-ma-delegation-depar/38-isere.html>

Celui-ci regorge d'informations et il est mis à jour régulièrement par la délégation.

Nous avons à ce sujet demandé qu'un lien direct apparaisse visiblement sur ULYSSE ainsi que sur les autres sites des directions du ministère.

La déléguée de l'action sociale prévoit des affichettes dans les différents services afin de mettre en évidence le site internet.

Une action de vaccination contre la grippe sera mise en place par la MGFIP d'ici cet hiver.

**Vos représentants Solidaires Finances**



**L'action sociale : un acquis  
depuis le conflit de 1989**